

**Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (année 2022)**

L'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes a été instauré par la « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Cet index permet d'évaluer sur une échelle de 100 points, le niveau d'égalité entre les hommes et les femmes dans l'entreprise, avec 4 indicateurs précis.

Cette année est la quatrième édition de la publication de l'index pour les entreprises de 50 à 250 salariés.

**Index 2022 :**

<b>Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes</b>					
	indicateur calculable (1=ooui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	1	39	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	9,8	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés dans l'année suivant leur retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	5	10	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			99		100
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>99</b>		<b>100</b>

28 février 2023